

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 6 octobre 2026

Présidence : Fabienne Bride, Présidente

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 18/2026 de la Municipalité du 24.08.2026 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de refuser l'arrêté communal d'imposition à 71,5% pour les années 2027 à 2031, tel que présenté ;
2. de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 6 octobre 2026.

La Présidente :



Fabienne Bride



La Secrétaire :



Fabienne Gheza